

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12
Date de la convocation		
06 avril 2023		

Séance du 15 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze avril, à neuf heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Achille AMET, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés :

Secrétaire de séance : Patrick BATTANDIER,

09/ 2023

Objet : Convention de mission d'accompagnement technique et administratif pour la gestion des systèmes d'assainissement collectif, avec Aveyron Ingénierie

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de convention entre la commune et Aveyron Ingénierie, relative à la **mission d'accompagnement technique et administratif pour la gestion des systèmes d'assainissement collectif**.

Cette convention a pour objet de définir les conditions et les modalités de réalisation de la mission confiée à Aveyron Ingénierie.

Monsieur le Maire lit à l'Assemblée le projet de convention.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'exclusion de M. Arnaud Viala, qui ne prend pas part à cette délibération car il est le Président d'Aveyron Ingénierie ;

Approuve le projet de convention entre la commune et Aveyron Ingénierie, relative la mission d'accompagnement technique et administratif pour la gestion des systèmes d'assainissement collectif.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et Aveyron Ingénierie.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

Le Maire
Daniel AYRINHAC



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13
Date de la convocation		
06 avril 2023		

Séance du 15 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze avril à neuf heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Achille AMET, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés :

Secrétaire de séance : Patrick BATTANDIER,

10/ 2023

Objet : Election des représentants au Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la démission d'Arnaud Viala de son titre de délégué titulaire au Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala.

De ce fait, il convient de désigner un nouveau délégué titulaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les autres délégués au Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala :

Monsieur Jean- Marie BANCAREL délégué titulaire,

Domicilié 5 route du Puech Le Roucous 12780 Vezins de Lévézou - Courriel : j-m.bancarel@orange.fr

Monsieur Daniel AYRINHAC délégué suppléant,

Domicilié Vaysse Rodier – 12780 Vezins de Lévézou – Courriel : dayrinhac@wanadoo.fr

Monsieur Daniel JALBERT délégué suppléant,

Domicilié à Plampuech 12780 VEZINS DE LEVEZOU - Courriel : annejalbert@orange.fr

Après un vote du Conseil municipal, la nouvelle composition des délégués au Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala, est la suivante :

Monsieur Daniel JALBERT délégué titulaire,

Domicilié à Plampuech 12780 VEZINS DE LEVEZOU - Courriel : annejalbert@orange.fr

Accusé de réception en préfecture
012-211202940-20230415-15042023_102023-DE
Reçu le 20/04/2023

Monsieur Jean- Marie BANCAREL délégué titulaire,
Domicilié à 5 route du Puech Le Roucous 12780 VEZINS DE LEVEZOU –
Courriel : j-m.bancarel@orange.fr

Monsieur Daniel AYRINHAC délégué suppléant,
Domicilié à Vaysse Rodier – 12780 VEZINS DE LEVEZOU – Courriel : dayrinhac@wanadoo.fr
Madame Chantal CHASSAN, déléguée suppléante,
Domiciliée à Les Donhes Hautes 12780 VEZINS DE LEVEZOU- Courriel : chassan.christian@wanadoo.fr

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

**Le Maire
Daniel AYRINHAC**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13
Date de la convocation		
06 avril 2023		

Séance du 15 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze avril à neuf heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Achille AMET, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés :

Secrétaire de séance : Patrick BATTANDIER,

11/ 2023

Objet : dénomination et numérotage des voies de la commune

Monsieur le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies). En effet, une meilleure identification des lieux dits et des habitations faciliterait à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons.

Monsieur le Maire indique que la réalisation de ce plan d'adressage peut être confiée à un prestataire ou réalisée en interne. Il indique également que le SMICA propose un accompagnement en la matière et qu'une rencontre a d'ores-et-déjà eu lieu le 27/02/2023.

La dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du Conseil municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L2121-29 du CGCT, « règle par ses délibérations, les affaires de la commune ».

La Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 dite loi 3DS - Loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale – et son article 169, alinéa 2 prévoit l'obligation d'adressage : « Le Conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation. » « Les communes mettent à disposition les données relatives à la dénomination des voies et la numérotation des maisons et autres constructions dans le

cadre de la mise à disposition des données de référence prévue à l'article L. 321-4 du code des relations entre le public et l'administration. (...) »

En vertu de l'article L2213-28 du CGCT, « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Également dans ce même article 169 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 est précisé que la pose de la première plaque de numéro est fixée par arrêté du maire, modifiant ainsi la fin du premier alinéa de l'article L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La dénomination et le numérotage constituent une mesure de police générale que le Maire peut exercer pour des motifs d'intérêt général.

Par la suite, le Conseil municipal sera amené à se prononcer sur la dénomination et le numérotage des voies.

Il est demandé au Conseil municipal :

- de valider le principe général de dénomination et de numérotage des voies de la commune,
- d'autoriser l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies et notamment de retenir le SMICA pour aider la collectivité dans sa démarche.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité ;

- Valide le principe général de dénomination et de numérotage des voies de la commune,
- Autorise l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies et notamment de retenir le SMICA pour aider la collectivité dans sa démarche.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

**Le Maire
Daniel AYRINHAC**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13
Date de la convocation		
06 avril 2023		

Séance du 15 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze avril à neuf heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Achille AMET, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés :

Secrétaire de séance : Patrick BATTANDIER,

12 / 2023

Objet : Demande de Fond de concours à la Communauté de Communes Lévézou Pareloup pour les travaux d'extension et de rénovation du service santé

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet travaux d'extension et de rénovation du service santé.

Le projet établi est estimé toutes dépenses confondues, à 575 000 € HT.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité ;

Confirme son accord sur le projet présenté et estimé toutes dépenses confondues, à 575 000 € HT.

Sollicite, l'attribution d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Lévézou Pareloup pour ces travaux,

Approuve le plan de financement prévisionnel du projet, comme suit :

Plan de financement

Subvention DETR	172 500 €
Subvention CD	100 000 €
Fonds CCLP	44 500 €
Autofinancement de la commune (44.87%)	258 000 €
TOTAL Hors Taxes	575 000€

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

**Le Maire
Daniel AYRINHAC**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13
Date de la convocation		
06 avril 2023		

Séance du 15 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze avril à neuf heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Achille AMET, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés :

Secrétaire de séance : Patrick BATTANDIER,

13 / 2023

Objet : Marché de travaux d'extension et de rénovation du service santé – autorisation d'attribution des lots et signature du marché

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un marché de travaux pour l'extension et la rénovation du service santé a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée en application des dispositions de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique et des sections 1, 2 et 3 qui en découlent ;

Vu la délibération n° 15 / 2020 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal ;

Après analyse des offres, la liste des attributaires est la suivante :

SANTE DE VEZINS DE LEVEZOU		Entreprise	Montant HT	TVA	Montant TVA	Montant TTC
Lot N°01	TERRASSEMENT / VRD / ESPACES VERTS	MAZARS	36 628.30	20.00	7 325.66	43 953.96
Lot N°02	GROS-OEUVRE / DEMOLITIONS	SUD AVEYRON	185 734.46	20.00	37 146.89	222 881.35
Lot N°03	RAVALEMENT	EURO FACADES	7 726.20	20.00	1 545.24	9 271.44
Lot N°04	ETANCHEITE	SOPRIBAT	21 301.81	20.00	4 260.36	25 562.17

Lot N°05	MENUISERIE EXT ALU / SERRURERIE	BARTHEZ	37 842.00	20.00	7 568.40	45 410.40
Lot N°06	CLOISONS SECHES	NOUAL	21 331.14	20.00	4 266.23	25 597.37
Lot N°07	MENUISERIE INTERIEURE	BARTHEZ	17 942.00	20.00	3 588.40	21 530.40
Lot N°08	CHAPES / CARRELAGE / FAIENCE	G12 CARRELAGE	17 826.70	20.00	3 565.34	21 392.04
Lot N°09	PEINTURE	GASTON	11 621.00	20.00	2 324.20	13 945.20
Lot N°10	FAUX-PLAFONDS	BELET ISOLATION	6 304.93	20.00	1 260.99	7 565.92
Lot N°11	ELECTRICITE / Cfo / Cfa	MALAVAL	30 719.40	20.00	6 143.88	36 863.28
Lot N°12	PLOMBERIE - SANITAIRE - CVC	DURAND	55 920.86	20.00	11 184.17	67 105.03
Total Général en €			450 898.80		90 179.76	541 078.56

Le montant total des lots attribués s'élève ainsi à 450 898.80 € HT

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité ;**

- **Attribue** les lot 1 à 12 aux entreprises suscitées.
- **Autorise**, Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux afférents, à prendre toute mesure d'exécution relatives à ce marché ;
- **Dit** que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ce marché sont inscrits au budget 2023.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

**Le Maire
Daniel AYRINHAC**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13
Date de la convocation		
06 avril 2023		

Séance du 15 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze avril à neuf heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Achille AMET, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés :

Secrétaire de séance : Patrick BATTANDIER,

14 / 2023

Objet : Révision du prix des repas préparés par la cuisine municipale

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que les coûts de production des repas à la cuisine municipale ont fortement augmenté.

Il propose au Conseil Municipal de réviser le prix des repas.

Détail	Prix actuel	Prix proposé
Repas des enfants, cantine de l'école de Vezins	3.40 €	3.60 €
Repas du portage ADMR	6.11 €	7.80 €
Repas pour la résidence de Salles Curan : midi + complément soir	6.50 €	7.80 €
Repas résidence Salles Curan : midi	5.00 €	5.50 €
Repas adultes Vezins	5.20 €	5.50 €
Repas école St Léons	4.55 €	Pas d'augmentation
Repas résidents de la Résidence des 2 Ponts Vezins	8.45 €	Pas d'augmentation

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité ;**

- **Décide** d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} mai 2023 et pour l'école de Vezins, à partir du 1^{er} septembre 2023.

Détail	Prix proposé	Date d'application des nouveaux tarifs
Repas des enfants, cantine de l'école de Vezins	3.60 €	01/09/2023
Repas du portage ADMR	7.80 €	01/05/2023
Repas pour la résidence de Salles Curan : midi + complément soir	7.80 €	01/05/2023
Repas résidence Salles Curan : midi	5.50 €	01/05/2023
Repas adultes Vezins	5.50 €	01/05/2023

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*



**Le Maire
Daniel AYRINHAC**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13
Date de la convocation		
06 avril 2023		

Séance du 15 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze avril à neuf heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Achille AMET, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés :

Secrétaire de séance : Patrick BATTANDIER,

15 / 2023

Objet : Vote des taux 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, de l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2023.

Il explique que pour l'année 2023, un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté conformément aux règles de liens entre les taux fixées par l'article 1636 B sexies du Code général des impôts.

Compte tenu de ces éléments, après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer pour 2023 les taux suivants :

Accusé de réception en préfecture
012-211202940-20230415-15042023_152023-DE
Reçu le 20/04/2023

Taxes	Taux 2022	Taux Votés 2023
Foncier bâti	35.74 %	37.37 %
Foncier non bâti	98.11 %	98.11 %
Taxe Habitation		8.75 %

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

Le Maire
Daniel AYRINHAC



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13
Date de la convocation		
06 avril 2023		

Séance du 15 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze avril à neuf heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Achille AMET, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés :

Secrétaire de séance : Patrick BATTANDIER,

16 / 2023

Objet : Création budget Photovoltaïque

Vu l'article L 2224-32 du CGCT permettant aux communes d'aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter toute installation de production d'électricité utilisant les énergies renouvelables.

Vu l'Instruction comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux,

Considérant que l'activité de production d'électricité par l'installation de panneaux photovoltaïques, ainsi que la vente de l'énergie ainsi produite, constitue un service public industriel et commercial nécessitant un suivi au sein d'un budget dédié,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité ;

- APPROUVE la création d'un budget annexe SPIC dénommé « **Budget Photovoltaïque** avec application du plan comptable M41

Accusé de réception en préfecture
012-211202940-20230415-15042023_162023-DE
Reçu le 20/04/2023

- DIT que ce budget bénéficiera du régime de franchise en base de TVA (article 293 B du CGI)
- DIT que ce service sera exploité en gestion directe, sans personnalité morale mais avec l'autonomie financière (avec son propre compte 515).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,

Le Maire
Daniel AYRINHAC



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13
Date de la convocation		
06 avril 2023		

Séance du 15 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze avril à neuf heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Achille AMET, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés :

Secrétaire de séance : Patrick BATTANDIER,

17 / 2023

Objet : Vote des budgets primitifs du budget principal, du budget du Lotissement Le Bosquet, du budget de l'Atelier Relais, du budget de l'Assainissement, et du budget Photovoltaïque pour l'année 2023

Monsieur le Maire présente les projets de budgets primitifs pour l'année 2023 au Conseil municipal,

- **Budget principal**

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	955 526.96 €	955 526.96 €
Section d'investissement	1 037 610.59 €	1 037 610.59 €
TOTAL	1 993 137 .55 €	1 993 137 .55 €

- **Budget Lotissement le Bosquet**

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	11 490.90 €	11 490.90 €
Section d'investissement	0 €	0 €
TOTAL	11 490.90 €	11 490.90 €

- **Budget Atelier Relais**

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	12 670.65 €	12 670.65 €
Section d'investissement	48 287.88 €	79 039.80 €
TOTAL	60 958.53 €	91 710.45 €

- **Budget Assainissement**

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	32 249.96 €	32 249.96 €
Section d'investissement	34 694.08 €	34 694.08 €
TOTAL	66 944.04 €	66 944.04 €

- **Budget Photovoltaïque**

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	2 000.00 €	2 000.00 €
Section d'investissement	160 000.00 €	160 000.00 €
TOTAL	162 000.00 €	162 000.00 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

APPROUVE les budgets primitifs du budget principal, du budget du Lotissement Le Bosquet, du budget de l'Atelier Relais, du budget de l'Assainissement, et du budget Photovoltaïque pour l'année 2023

- au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement / exploitation ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour les sections d'investissement,

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*



**Le Maire
Daniel AYRINHAC**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13
Date de la convocation		
06 avril 2023		

Séance du 15 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze avril à neuf heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Achille AMET, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés :

Secrétaire de séance : Patrick BATTANDIER,

18 / 2023

Objet : Vente des matériels et mobiliers de cuisine de l'ancien restaurant de Vezins

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le restaurant « l'Auberge de Vezins » a fermé ses portes depuis plusieurs années et que le bâtiment avait été vendu par son propriétaire à un couple ne souhaitant pas faire de restauration.

De ce fait, ce matériel de restauration qui appartenait à la commune, avait été donc été récupéré. Ces équipements comprenaient entre autres : du mobilier, tables et chaises, des équipements électroménagers, et de la vaisselle.

Monsieur le Maire propose de vendre ces matériels de restauration.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité ;

- **Décide** de vendre ces matériels de restauration.
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour vendre ces équipements au meilleur prix.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*



**Le Maire
Daniel AYRINHAC**

